



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

Politique de Contrôle
Direction générale

CA - Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique 55
B-1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11
Fax : 02 211 86 30

info@afsca.be
www.afsca.be

**Circulaire à l'attention des exploitations de
chèvres et de moutons laitiers**

Correspondant : Herman Diricks
Téléphone : 02/211 85 75
E-mail : herman.diricks@favv.be

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes	Date
		PCCB/S0/HD/385075		10.12.2009

Objet : fièvre Q

La fièvre Q est une maladie sporadique présente dans de nombreux pays, y compris la Belgique. L'homme et différentes espèces animales y sont sensibles. Au cours des dernières années, une augmentation importante des cas humains de fièvre Q a été mise en évidence aux Pays-Bas. Cette augmentation est probablement liée aux modes de gestion des grandes exploitations laitières de chèvres. Même s'il n'existe actuellement aucune indication que cette même problématique soit d'actualité dans les exploitations belges, l'AFSCA vous demande, dans la mesure du possible, de respecter les recommandations suivantes au sein de votre exploitation.

- Limiter l'accès à l'exploitation et le contact avec les animaux aux seules personnes dont la présence est justifiée (détenteur, vétérinaire, livreur d'aliments, équarisseur,...).
- Il est conseillé de pasteuriser tout le lait issu de l'exploitation, la bactérie à l'origine de la maladie pouvant être transmise via le lait.
- Eviter au maximum le contact entre les animaux qui sont en train ou qui vont mettre bas et le reste du cheptel.
- Isoler les animaux qui sont en train d'avorter ou qui ont récemment subi un avortement.
- Disposer des déchets de mise-bas et d'avortement dans des bacs hermétiques, et faites-les enlever rapidement par l'équarisseur.
- Tenter de minimiser le plus possible la production de poussières lors du traitement ou de la manipulation du fumier, le fumier étant considéré comme la principale source d'infection. Le fumier qui est sorti de l'étable doit être recouvert et composté le plus rapidement possible, à moins qu'il ne soit épandu sur les champs et que les champs en question soient labourés tout de suite après.
- Limiter au maximum le contact des chèvres avec les autres animaux domestiques et les rongeurs.

L'application systématique de mesures générales d'hygiène est également importante dans le cas de la fièvre Q. Lorsque vous assistez à une mise bas ou à un avortement, il est conseillé de porter un masque et des gants et de se laver et désinfecter ensuite minutieusement les mains.

L'AFSCA suit en permanence l'évolution de la situation aux Pays-Bas. Le comité scientifique sera sollicité afin de fournir un avis sur les mesures à prendre en cas de mise en évidence d'une contamination en Belgique.

De plus, une série d'échantillons seront prélevés dès à présent et au cours de la campagne hivernale afin de d'évaluer la situation épidémiologique en rapport avec la fièvre Q au sein de notre cheptel.

Le lait de tank de chaque exploitation de chèvres laitières ou moutons laitiers sera analysé. En cas d'avortement, le vétérinaire d'exploitation devra être contacté afin de transmettre à l'ARSIA des échantillons en vue d'analyses complémentaires. Les frais d'analyse seront à charge de l'Agence alimentaire.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de l'Agence (www.afsca.be).

Herman Diricks, (s é .)
Directeur général